

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

Délibération n° :

DL38/2022

Objet : Election du bureau syndical : représentant de la commune d'Orsay

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MASURE (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. TRAMONI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;
Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire - CPS) ;
Madame HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ;
M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ;
M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ;
M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) - M. LARDIERE (titulaire - CPS) ;
M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ;
M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATIION**

Le 12/10/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 26

Délibération n°DL38/2022
Election du bureau syndical : représentant de la commune d'Orsay

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu les délibérations du 23 juillet 2020 relatives à l'élection du Président, à la détermination du nombre de Vice-présidents ainsi qu'à leur élection,

Vu la délibération DL42/2020 du 23 juillet 2020 relative à l'élection des membres du bureau syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n°2022-251 du 28 septembre 2022 de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, portant élection des nouveaux représentants dans divers organismes, notamment le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un membre du Bureau syndical pour la commune d'Orsay qui n'est pas représentée par le Président ou les Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant les candidatures suivantes :

- Pour la commune d'Orsay, est candidat Monsieur Frédéric HENRIOT

Considérant le choix de procéder à un vote à main levée, ***adopte à l'unanimité,***

Considérant le résultat des élections à main levée :

Monsieur Frédéric HENRIOT, a obtenu 26 Voix

- Nombre de votants : 26
- Vote blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

- **Elit** à la majorité absolue le membre du Bureau syndical non représenté par un Vice-président ou le Président, en qualité d'invité permanent :
 - Pour la commune d'Orsay, est élu Monsieur Frédéric HENRIOT

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **25 OCT. 2022**
Affichée le : **25 OCT. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL38_2022
Date de la décision:	2022-10-18 00:00:00+02
Objet:	Election du bureau syndical: représentant de la commune d'Orsay
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	091-200062321-20221018-DL38_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20221018-DL38_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1011
<i>nom original:</i> Note DL38 2022 Election du Bureau Orsay.pdf	application/pdf	67952
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20221018-DL38_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	67952
<i>nom original:</i> dl38 22.pdf	application/pdf	126166
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20221018-DL38_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126166

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2022 à 15h28min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2022 à 15h30min12s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2022 à 15h30min27s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 octobre 2022 à 15h36min27s	Recu par le MIAT le 2022-10-25